

CONGRES DE L'UIESP - 2005

Séance N°751

« Scolarisation et changements démographiques »

**CONFIAGE ET SCOLARISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST :
ECLAIRAGES A PARTIR DES SOURCES DE DONNES DEMOGRAPHIQUES**

Marc PILON (IRD – ISSP)

Démographe, directeur de recherche à l'IRD

INTRODUCTION¹

Les statistiques de l'éducation habituellement produites tant au niveau national qu'international (par l'UNESCO) reposent essentiellement sur les statistiques scolaires. La « demande d'éducation » n'est prise en compte qu'à travers le poids démographique de la population d'âge scolaire. Les pouvoirs publics calculent ainsi des taux de scolarisation, masculins et féminins, en considérant au numérateur les effectifs de garçons et de filles de la classe d'âge appropriée effectivement scolarisés, et au dénominateur le nombre total des enfants de chacun de ces deux sexes de la même classe d'âge. En agissant de la sorte, on considère donc implicitement, mais arbitrairement, que les deux populations masculines et féminines sont indépendantes. Concrètement, cette méthode de calcul des taux officiels empêche de mesurer les variations dans les chances qu'un garçon et qu'une fille aient d'aller à l'école en fonction des caractéristiques du ménage auquel l'un et l'autre sont attachés. Dans la mesure où la fréquentation scolaire dépend pour une large part de la demande, il est indispensable d'identifier les facteurs qui agissent positivement et négativement sur la scolarisation, particulièrement sur celle des filles. Encore faut-il déterminer les processus domestiques sous-jacents à la décision d'envoyer à l'école un garçon ou une fille résidant dans un ménage ; plus souvent que pour les garçons, la scolarisation des filles se révèle être « une scolarisation sous conditions » (Lange, 1998). Ces processus varient d'une culture à l'autre. Ils varient entre autre du fait que le « confiage » peut servir des fonctions distinctes selon les milieux culturels, et différentes selon le sexe (Clignet et Pilon, 2001). D'un côté, la mise à l'école peut être le motif du confiage de certains enfants ; d'un autre côté, le confiage peut carrément empêcher la scolarisation. Comme le note Rémi Clignet (1994 : 115), « en soulignant l'impact du milieu économique ou socioculturel global sur la demande d'éducation, on oublie indûment les variations *intra*-familiales (...) La scolarisation dépend alors à la fois du statut familial des enfants, de leur sexe et de leur résidence ».

Alors que la littérature scientifique existante révèle qu'en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, la pratique du confiage des enfants est fréquente, peu de travaux ont traités de la relation entre confiage et scolarisation. De par leur nature, les statistiques scolaires ne permettent pas d'étudier les facteurs qui influent sur les pratiques familiales en matière de scolarisation, et de mettre en lumière cette relation. Mis à part l'âge et le sexe des élèves, ces statistiques ne renseignent pas sur les caractéristiques individuelles et familiales des élèves : lieu de naissance, statut familial, co-résidence ou non des enfants avec leurs parents ; âge, situation matrimoniale, ethnie, religion, niveau d'instruction, activité économique, etc. du chef de ménage, du père et de la mère ; taille et composition du ménage où résident les enfants, etc. Et bien sûr, les statistiques scolaires ignorent les enfants d'âge scolaire qui ne sont pas ou ne sont plus scolarisés.

En l'absence d'études spécifiques, les recensements généraux de la population et la plupart des enquêtes démographiques et socio-économiques représentent, moyennant des exploitations appropriées des données, un riche potentiel d'analyse (CEPED-UEPA-UNESCO, 1999)². De manière quasi systématique, ces opérations de collecte qui utilisent le

¹ Cette communication prolonge une première synthèse effectuée dans le cadre d'une contribution au Rapport mondial de suivi de l'Education Pour Tous de 2003.

² Le présent travail relève de cette démarche, dans le cadre du réseau international de recherche FASAF, « Famille et scolarisation en Afrique » ; il regroupe actuellement des chercheurs, statisticiens et planificateurs de l'éducation issus de dix pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire,

ménage comme unité d'observation recueillent des informations relatives à l'éducation (fréquentation scolaire du moment, niveau d'instruction, etc.) ainsi que les autres caractéristiques démographiques et socio-économiques de tous les membres résidents des ménages. Avec en outre des questions sur la survie et la résidence des parents des enfants de moins de quinze ans, les enquêtes démographiques et de santé (EDS/DHS), réalisées dans un grand nombre de pays, et pour certains à plusieurs reprises, constituent une base de données *a priori* très intéressante en regard de cette problématique du confiage et de la scolarisation des enfants.

Sur la base des données de ces enquêtes, et à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, la présente communication vise à présenter un état de la connaissance concernant les relations entre confiage et scolarisation.

GENERALITES

Le placement d'enfants par leurs parents dans une autre famille constitue un phénomène ancien et rencontré dans de nombreuses sociétés à travers le monde ; s'il n'est pas généralisé à toutes les sociétés africaines, les travaux existants s'accordent à le reconnaître particulièrement répandu en Afrique de l'Ouest (Page, 1989 ; Isiugo-Ibanihe, 1985). Son étude est relativement récente (Silk, 1987 ; Lallemand, 1993). A la suite des anthropologues et des sociologues, les démographes y portent un intérêt croissant motivé à l'origine par les liens entre pratiques de confiage et comportements de fécondité.

Adoption, prêt, don, transfert, placement, circulation, mobilité, enfant confié sont autant de termes utilisés par les francophones ; en anglais, on peut citer les termes suivants : *fostering, fostering, adoption, child relocation and transfer, child circulation, child migration, child rearing delegation* (Isiugo-Abanihe, 1985, 1991). *Fostering* reste sans doute le terme le plus couramment utilisé. La diversité de tous ces termes et l'hétérogénéité des définitions retenues (en outre pas toujours explicites) entraînent une certaine confusion (Vandeermersch, 2000). Tous ces mots et expressions traduisent des situations très différentes et aux dimensions plurielles, dont les facteurs explicatifs varient selon l'âge et le sexe des enfants, selon le milieu de vie, selon les circonstances et les époques, et bien sûr selon les sociétés.

Les causes traditionnellement observées sont en effet très diverses : maladie, décès, divorce, séparation des parents, entraide familiale, socialisation/éducation (au sens général du terme), renforcement des liens familiaux (de parenté ou d'alliance). Pour les sociétés concernées, la circulation des enfants constitue un élément caractéristique des systèmes familiaux, répondant aux logiques de solidarités familiales, au système des droits et obligations. Outre un renforcement des liens sociaux, cette pratique, via une répartition élargie des charges économiques de l'élevage des enfants, apparaît concourir également au maintien de comportements de forte fécondité. Quelles qu'en soient les raisons, le confiage constitue une des composantes de la structure et de la dynamique familiale. Depuis l'apparition de

Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Tchad, Togo), ainsi que des chercheurs du Nord (France, Canada, États-Unis) et collabore avec l'Institut des Statistiques de l'UNESCO. En promouvant l'analyse secondaire des données de recensements et d'enquêtes déjà réalisés, le réseau FASAF cherche à renouveler l'approche scientifique de la demande d'éducation, à améliorer la collecte des informations relatives à l'éducation, à renforcer les capacités nationales de recherche, et à œuvrer pour une collaboration plus étroite entre les institutions de recherche et les services nationaux de la Statistique et de l'Éducation. Le réseau.

l'institution scolaire, la scolarisation représente un nouveau motif de confiage, de mobilité résidentielle des enfants.

La mesure du phénomène des enfants confiés demeure très mal documentée, tant en ce qui concerne son ampleur réelle que le poids respectif des causes. Il faut bien avoir à l'esprit que les sources de données utilisées par les démographes ne fournissent pas d'informations sur les causes des situations familiales assimilées à du confiage, et ne permettent pas de savoir s'il y a eu ou non mobilité résidentielle de l'enfant entre deux ménages. Les définitions retenues par les démographes se réfèrent généralement au statut de résidence vis à vis de ses parents biologiques, mais selon des modalités différentes : enfants autres que ceux du chef de ménage ne résidant pas avec leur mère (Page, 1989) ; enfants ne résidant avec aucun des deux parents (Isiugo-Abanihe, 1991 ; Blanc et Lloyd, 1994), ne résidant avec aucun des deux parents mais non orphelins (Ainsworth, 1990). Ces quelques définitions permettent avant tout de repérer des statuts de résidence des enfants vis à vis de leurs parents (père et mère). Cela dit, on peut arguer que les enfants ne résidant avec aucun de leurs deux parents (dont au moins un est en vie) se trouvent effectivement dans une situation de confiage, mais dont on ignore la raison.

SOURCES DE DONNEES ET METHODOLOGIE

Les Enquêtes Démographiques et de Santé constituent actuellement la source de données démographiques la plus riche, avec pour la plupart d'entre elles dans le questionnaire ménage des questions posées sur la survie et résidence des parents de tous les enfants âgés de moins de 15 ans ; neuf modalités caractérisent ainsi le statut de résidence des enfants :

Vit avec les deux parents	
Vit avec la mère.....	Père en vie (non résident) Père décédé
Vit avec le père.....	Mère en vie (non résidente) Mère décédée
Ne vit avec aucun des deux parents...	Père et mère en vie (non résidents) Père en vie (non résident), mère décédée Mère en vie (non résident), père décédé Père et mère décédés

Cette catégorisation des enfants est intéressante. D'une part, elle présente l'avantage de reposer sur des questions simples, donc assez fiables : le père et la mère sont –ils en vie ? le père et la mère résident-ils dans le même ménage ? D'autre part, la combinaison des réponses à ce deux questions permet de distinguer tous les types de situations familiales et résidentielles des enfants vis à vis de leurs parents ; on peut appréhender les différents cas d'enfants orphelins (de père, de mère, des deux parents). De surcroît, cette catégorisation des enfants peut être analysée selon le sexe et l'âge et le lien de parenté des enfants au sein des ménages ; autant d'informations précieuses pour l'étude des relations entre confiage et scolarisation.

Dans le cadre de la présente communication, la pris en compte de l'existence ou non d'un lien de parenté avec le chef de ménage nous a conduit à distinguer les quatre situations suivantes : enfant du chef de ménage ; autre enfant, apparenté, résidant avec au moins un de ces deux

parents ; autre enfant, apparenté, ne résidant avec aucun des deux parents ; autre enfant, non apparenté, ne résidant avec aucun des deux parents. Les deux dernières catégories, relatives aux enfants ne résidant avec aucun des deux parents incluent ceux dont les deux parents sont décédés. La distinction entre enfants apparentés et non apparentés semble *a priori* importante à faire en regard de la problématique de la scolarisation, avec l'hypothèse de logiques de confiage et de scolarisation différenciées.

Les données utilisées proviennent des enquêtes démographiques et de santé réalisées dans les années 1990 dans les pays ouest africains suivants : Bénin (1996), Burkina Faso (1992/93), Côte d'Ivoire (1994), Ghana (1993), Guinée (1999), Mali (1996), Niger (1992), Sénégal (1992) et Togo (1998). Le choix des pays tient compte de l'existence des informations sur la scolarisation et sur la survie et résidence des parents.

Les tranches d'âges officielles pour l'enseignement primaire varient quelque peu selon les pays : 6-11 ans pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo ; 7-12 ans pour le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal. Compte tenu du fonctionnement de la plupart des systèmes scolaires, une très grande majorité des élèves âgés de 13 et 14 ans sont encore au primaire. Aussi, les résultats présentés ici concernent les enfants âgés de 7 à 14 ans, et se réfèrent essentiellement à la problématique de la scolarisation au niveau primaire.

IMPORTANCE ET CARACTERISTIQUES DU CONFIAGE,

En considérant donc comme enfants « confiés » ceux qui ne résident avec aucun de leurs parents (qu'ils soient vivants ou non), on observe que le pourcentage d'enfants confiés se situe entre 12,4 % au Mali à 22,3 en Côte d'Ivoire (tableau 1). Ces chiffres témoignent à la fois de l'importance du phénomène des enfants confiés en Afrique de l'Ouest chez les enfants en âge scolaire, et de sa diversité selon les pays. Une lecture à l'échelle régionale met en lumière une nette différenciation entre les pays côtiers et les pays sahéliens. La pratique du confiage se révèle plus fréquente dans les pays côtiers, où généralement plus d'un enfant sur cinq âgé de 7-14 ans réside sans aucun de ses parents. Une prise en compte de l'âge montrerait que parmi les 11-14 ans, par exemple, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo, environ un enfant sur quatre ne réside avec aucun de ses parents ; pour près un enfant sur cinq, les deux parents sont vivant mais résident ailleurs.

Tableau 1 : Pourcentage des enfants autres que ceux du chef de ménage vivant sans aucun parent, selon le milieu de résidence (sources : EDS)

Pays	Urbain	Rural	Total
Guinée 1999	25	16,6	19,1
Côte d'Ivoire 1994	24,6	20,9	22,3
Ghana 1993	22,4	19,6	20,5
Togo 1998	27,7	19,7	21,9
Bénin 1996	28,6	17,4	21,6
Sénégal 1992	16,8	15,8	16,0
Mali 1996	17,4	10,3	12,4
Burkina Faso 1993	22,2	14,2	15,5
Niger 1992	17,9	16,8	17,0

Dans tous les pays, le phénomène est toujours plus marqué en milieu urbain, là aussi de manière plus accentuée dans les pays côtiers. Dans les villes togolaises et béninoises, par exemple, plus d'un enfant sur quatre âgé de 7-14 ans vit sans aucun parent.

Peu d'études fournissent des résultats sur le profil des ménages qui accueillent ces enfants. La prise en compte du sexe des enfants, de leur lien de parenté avec le chef de ménage, de leur âge, du sexe et du niveau d'instruction du chef de ménage, et enfin de la survie des parents conduit pour la plupart des pays à observer que la situation des enfants résidant sans aucun parent est plus fréquente chez les filles que les garçons, chez les 11-14 ans par rapport 7-10 ans, qu'il s'agit essentiellement (à plus de 80 %) d'enfants apparentés au chef de ménage ; qu'elle se rencontre aussi plus souvent dans les ménages dirigés par une femme (surtout en milieu urbain, et au niveau des filles)³ et s'avère d'autant plus fréquente que le chef de ménages est instruit. Enfin, la plupart de ces enfants confiés (généralement à plus de 70 %) ont leurs deux parents en vie ; viennent ensuite les orphelins de père, ceux de mère et enfin les orphelins de père et de mère.

Les situations qui présentent les pourcentages d'enfants confiés les plus élevés s'observent dans les ménages urbains les plus instruits (et les plus aisés économiquement) et concernent alors surtout les jeunes filles, notamment celles âgées de 11-14 ans. Si ces ménages urbains peuvent se voir confier des enfants dans une logique de socialisation et de scolarisation (surtout pour les garçons), leur forte propension à accueillir des jeunes filles pose le problème d'un besoin en main-d'œuvre, surtout à des fins domestiques. La garde des tout jeunes enfants et les travaux ménagers vont ainsi particulièrement poser problème dans les ménages où les deux conjoints travaillent hors du milieu familial.

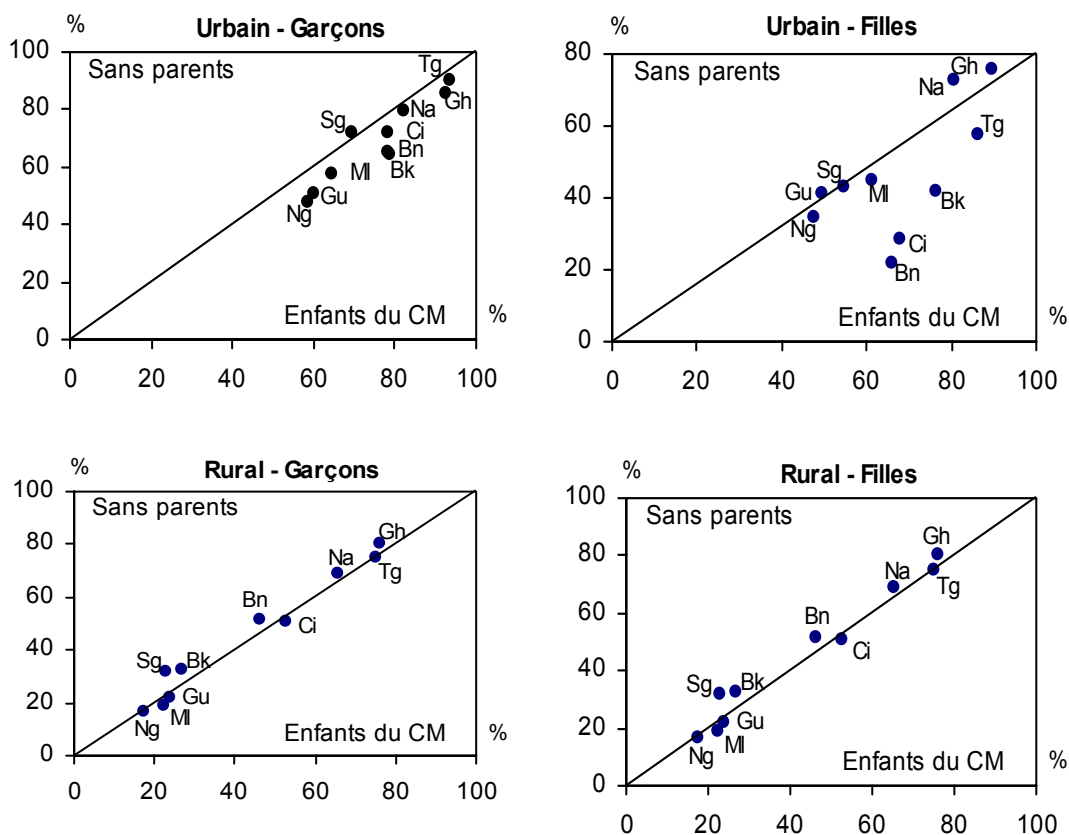
CONFIAGE ET SCOLARISATION : UNE RELATION AMBIVALENTE...

La relation entre confiage et scolarisation est fondamentalement ambivalente : d'un côté, des enfants sont confiés (envoyés chez un tuteur) pour être scolarisés ; d'un autre côté, des enfants le sont pour des motifs (socialisation, aide familiale, etc.) qui se traduisent par une non scolarisation de ces enfants. Le pourcentage d'enfants scolarisés parmi les 7-14 ans selon le sexe, le statut familial des enfants et le milieu de résidence (urbain/rural) des enfants illustre bien cette ambivalence (figure 1).

En milieu rural, le fait que dans plusieurs pays les enfants résidant sans leurs parents au moment de l'enquête présentent un taux de scolarisation plus élevé que les propres des chefs de ménage suggère bien une pratique du confiage ayant précisément pour motif la mise à l'école de ces enfants ; une situation qui peut concerner aussi bien les garçons que les filles. En effet, l'absence d'école dans certains villages ou une trop grande distance à l'école la plus proche conduisent souvent des parents à confier leur(s) enfant(s) à des familles (si possible à des enseignants) résidant dans un village doté d'une école.

³ Dans les villes ivoiriennes, par exemple, le pourcentage des enfants confiés est 30,5 % dans les ménages dirigés par une femme, contre 17,6 % lorsque le chef de ménage est un homme ; et ces pourcentages sont respectivement de 44,6% pour les filles contre 24 % pour les garçons.

Figure 1 : Taux net de scolarisation (7-12 ans) selon le statut familial et le sexe des enfants par milieu de résidence (recensement de 1996, Burkina Faso)

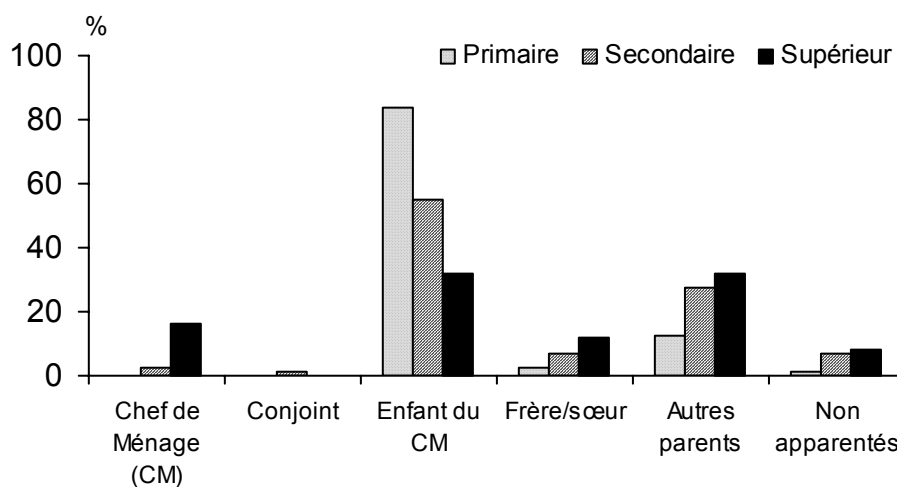


(Bk : Burkina Faso ; Bn : Bénin ; Ci : Côte d’ivoire ; Gh : Ghana ; Gu : Guinée ; Ml : Mali ; Na : Nigéria ; Ng : Niger ; Sg : Sénégal ; Tg : Togo)

En ville, la situation est tout autre : dans plusieurs pays, les enfants résidant sans leurs parents apparaissent le plus souvent moins scolarisés que les propres enfants des chefs de ménage ; cette sous-scolarisation se révèle nettement plus marquée chez les filles. D’autres études ont aboutit aux mêmes résultats, pour le Togo (Pilon, 1995), le Sénégal (Vandermeersch, 2000), le Mali (Marcoux, 1994), le Ghana (Lloyd et Gage-Brandon, 1993), la Côte d’Ivoire (Ainsworth, 1992 ; Antoine et Guillaume, 1986).

La simple répartition des élèves et étudiants selon leur lien de parenté avec le chef de ménage, selon leur niveau d’instruction (primaire, secondaire, supérieur), permet de mettre en lumière l’importance des « migrations scolaires ». Comme l’illustre le cas du Burkina Faso (figure 2), on observe ainsi que lorsque l’on passe des élèves du primaire à ceux du secondaire et enfin du supérieur, le pourcentage des enfants du chef de ménage diminue, au profit des autres apparentés et des non apparentés. A partir du collège, la localisation des établissements scolaires dans les centres urbains contraint les élèves et étudiants originaires des zones rurales, pour ceux dont les familles le peuvent, d’aller dans des internats, le plus souvent de se faire héberger par des familles résidant en ville, ou encore d’avoir son propre logement (et de se retrouve alors en situation de chef de ménage).

Figure 2 : Répartition (%) de la population scolaire par niveau d'enseignement, selon le lien de parenté avec le chef de ménage au Burkina Faso (source : EDS 1993).



Qu'au niveau de l'enseignement primaire, près d'un élève sur cinq ne soit pas un enfant du chef de ménage témoigne de l'importance de la mobilité des enfants, quand bien même on ignore pourquoi l'enfant ne vit pas avec ses parents. Sans cette pratique de solidarité familiale qu'est le confiage, nombre d'enfants ne pourraient sans doute jamais accéder à l'école. On peut penser en outre qu'un enfant originaire de familles rurales analphabètes confié auprès d'un chef de famille résidant en ville, instruit et exerçant une activité professionnelle bien rémunérée verra augmenter ses chances de réussite scolaire.

La situation scolaire des enfants confiés au sein de familles urbaines en Côte d'Ivoire illustre bien toute l'ambivalence entre confiage et scolarisation. Nous avons effectué une régression logistique sur la fréquentation scolaire de cette catégorie d'enfants, avec comme variables indépendantes du modèle le sexe des enfants, l'existence ou non d'un lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage, la survie des parents, et le nombre de femmes célibataires âgées de 15-29 ans au sein du ménage. Ce modèle général a été complété par deux modèles distincts, pour les garçons et les filles ; les résultats des modèles finaux sont présentés dans le tableau 2.

Dans le modèle relatif à l'ensemble des deux sexes, toutes les variables introduites ont un effet net très significatif, à l'exception de celle sur la survie des parents. Les résultats mettent bien en lumière la nette sous-scolarisation à la fois des filles confiées par rapport aux garçons, et des enfants non apparentés par rapport aux apparentés au chef de ménage. On observe par ailleurs un effet positif très fort du niveau d'instruction du chef de ménage sur la fréquentation scolaire des enfants confiés : les enfants accueillis par des chefs de ménage de niveau secondaire ou plus présentent trois fois plus de chance d'être scolarisés que dans le cas des chefs de ménages sans niveau d'instruction ; un résultat qui confirme la pratique du confiage à des fins de scolarisation. Le fait que le chef de ménage soit une femme se traduit également par un effet favorable à la scolarisation ; un résultat déjà souligné au niveau de l'ensemble des enfants par plusieurs études (). Enfin, le nombre de femmes célibataires âgées de 15-29 ans au sein du ménage joue aussi positivement sur la scolarisation des enfants confiés ; ce qui laisse penser, comme cela a déjà été observé (Marcoux, 1994) que la présence de ces jeunes femmes permet de libérer les plus jeunes enfants des tâches domestiques notamment.

Tableau 2 : Rapports de chances de la fréquentation scolaire en Côte d'Ivoire, milieu urbain (source : EDS 1994).

Variables indépendantes	Rapports de chances (e^{Bi}) Nets par rapport aux autres variables indépendantes		
	Ensemble	Garçons	Filles
Sexe de l'enfant			
1. Garçon	(MR)		
2. Fille	0,136***		
Statut familial			
1. Apparenté au chef de ménage	(MR)	(MR)	(MR)
2. Non apparenté	0,310***	1,087	0,265***
Survie des parents			
1. Père et mère vivants	(MR)	(MR)	(MR)
2. Père vivant, mère décédée	0,513	0,241	0,752
3. Mère vivante, père décédé	1,081	0,701	1,191
4. Père et mère décédés	0,461	0,131***	1,666
Sexe du cm			
1. Homme	(MR)	(MR)	(MR)
2. Femme	1,829***	1,797	1,699**
Instruction du Chef de ménage			
1. Aucune	(MR)	(MR)	(MR)
2. Primaire	1,910***	2,376	1,365
3. Secondaire et plus	3,062***	13,209***	1,916***
Femmes célibataires de 15-29 ans			
1. Aucune	(MR)	(MR)	(MR)
2. 1	1,671*	1,019	2,139***
3. 2 et plus	2,058***	1,896	2,363***

(analyse de régression logistique à pas croissant)

MR : Modalité de référence. Seuil de significativité : *** : 1 % ; ** : 1 % ; * : 5 %

La comparaison entre les deux modèles relatifs à chacun des deux sexes met en exergue certaines spécificités du confiage des jeunes filles en ville. On relève ainsi que :

- l'effet positif du niveau d'instruction du chef de ménage joue, mais seulement à partir du niveau secondaire, de manière beaucoup plus forte dans le cas des garçons dont le motif de confiage est précisément la scolarisation ; si l'effet reste positif pour les filles, c'est avec une intensité bien moindre ;
- le fait d'être non apparenté se révèle bien discriminatoire en terme de scolarisation chez les filles, tandis que cela ne joue pas chez les garçons ;
- l'effet positif sur la scolarisation de la présence de femmes célibataires âgées de 15-29 ans au sein du ménage se trouve confirmé pour les filles, mais disparaît pour les garçons.

La sous-scolarisation des filles résidant sans leurs parents dans des familles urbaines, mise ainsi en lumière traduit des situations diverses : des jeunes filles envoyées pour être scolarisées mais qui ont dû abandonner l'école, en raison notamment du poids des charges domestiques qui leur sont assignées ; ou bien des jeunes filles accueillies non pas pour être scolarisées mais pour « aider », mais pouvant avoir été scolarisées auparavant. La réalité des situations de confiage devant permettre la scolarisation n'est pas toujours celle que l'on croit ; des problèmes peuvent survenir dans le déroulement de la scolarité. Tout va dépendre en fait de la nature des rapports entre la famille d'origine de l'enfant et sa famille d'accueil d'une part, entre l'enfant lui-même et cette famille d'accueil. Qui paie la scolarité, les fournitures, les vêtements, la nourriture, etc. des enfants ? Quel est le degré de responsabilité du tuteur vis à vis de l'enfant ? Comment se passe la relation d'autorité ? Quels sont les rapports d'affectivité ? Quelle est la place de l'enfant confié dans la famille d'accueil ? Les situations réelles sont assurément très diverses. On peut penser que l'implication, notamment financière (ou en nature) de la famille d'origine est faible plus grand sera le risque dans la famille d'accueil d'un traitement défavorable à l'enfant confié.

Une analyse des données de l'enquête sur les « dimensions sociales de l'ajustement » en Côte d'Ivoire révèle des dépenses d'éducation allouées aux enfants accueillis inférieures celles pour les propres enfants du chef de ménage (De Vreyer, 1994). Généralement, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie domestique (lavage de la vaisselle et des vêtements, transport de l'eau, aide à la cuisine, courses, etc.), voire contribue à certaines activités productives ou commerciales. Considérées comme une sorte de contrepartie, ces tâches peuvent bien sûr s'inscrire dans un processus de socialisation et d'éducation au sens large. Mais les études révèlent aussi que « ces enfants sont parfois moins bien nourris et travaillent plus que les autres du ménage, sous prétexte de leur donner une bonne éducation (...). Ces enfants sont pratiquement considérés des domestiques et cela ne peut qu'avoir une influence négative sur leurs performances scolaires (Vandermeersch, 2000 : 431). Leurs risques de redoubler, d'échouer et d'abandonner s'avèrent plus élevés. Si cette réalité concerne les garçons comme les filles, le problème se pose assurément avec plus d'acuité pour les filles, davantage sollicitées pour les travaux domestiques. Par ailleurs, le confiage n'est pas sans risque de « souffrance psychologique » pour l'enfant ; tout va dépendre de la nature de la relation affective établie avec les différents membres de la famille d'accueil et de la personnalité de chacun. D'une manière générale, le confiage pour motif de scolarisation ne met pas les enfants concernés à l'abri d'abus, de mauvais traitements et d'autres formes d'exploitation qui peuvent conduire ces enfants à l'échec scolaire, et à l'abandon.

Le confiage peut aussi constituer l'obstacle premier à la scolarisation. Cela semble être particulièrement le cas pour les enfants, surtout pour les filles des campagnes envoyées dans des familles urbaines au titre de « l'aide familiale » ou comme « bonnes ». Faute d'information adéquate, les sources de données existantes ne permettent pas d'appréhender la part réelle que représente ce type de confiage ; mais les analyses produites à partir de ces données et les autres études réalisées confirment l'importance du phénomène. Nous avons vu précédemment qu'en milieu urbain, la propension des ménages à accueillir des enfants était d'autant plus élevée que le chef de ménage est instruit et se trouve dans les catégories professionnelles *a priori* parmi les plus favorables économiquement. Mais on observe dans le même temps que ces mêmes ménages scolarisent très mal les jeunes filles autres que celles du chef de ménage ; ainsi, pour reprendre le cas des villes ivoiriennes, alors que les filles du chef de ménage de 7-14 ans sont scolarisées à plus de 70 %, quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, les filles confiées ne sont qu'à peine une sur quatre à fréquenter l'école.

Les données existantes révèlent par ailleurs une forte propension des femmes chefs de ménage en ville à accueillir des enfants confiés, surtout des filles ; et une relation également ambivalente en matière de scolarisation, en dépit du fait qu'elles scolarisent davantage que les hommes les enfants de leur ménage. Comme le souligne F. Boursin (2002 : 9), « aussi paradoxal que cela puisse paraître, il semblerait que la "libération" d'une génération de femmes, ayant eu accès à l'éducation, puis à un travail à l'extérieur de l'univers domestique, compromette aujourd'hui les chances d'une certaine catégorie de petites filles à reproduire le parcours de leurs aînées. Eu égard au coût de la main-d'œuvre adulte, comparé au niveau de salaire des femmes sur le marché du travail, l'accès des femmes à l'emploi semble fortement corrélée à l'exploitation d'une main-d'œuvre infantine, docile et peu coûteuse, pour la remplacer dans les tâches domestiques ».

Comme le note Jean-François Kobiané (1999), la sous-scolarisation des filles « est aussi un phénomène engendré par les exigences de l'économie moderne, dans un contexte général où les représentations sur les rôles des sexes sont encore prééminentes et où les solidarités familiales permettent la circulation de nombre d'enfants : dans les classes les plus aisées, la participation des deux conjoints au travail extérieur, la scolarisation de leurs enfants entraîne une forte demande en main-d'œuvre pour l'exécution des tâches domestiques. La question est loin d'être simple puisque l'accueil de ces enfants, dans certains cas, participe de stratégies de survie pour les ménages de provenance et renforce les liens de solidarités entre ménages urbains et ruraux. C'est là toute la complexité des relations entre pauvreté, structures familiales et demande scolaire ».

Dans le prolongement de ces résultats, dont la portée reste limitée par le type de données collectées, il convient maintenant de s'interroger sur les évolutions en cours de la pratique du confiage en Afrique de l'Ouest, et ce en regard de trois dimensions : les effets de la crise économique, les conséquences du VIH/sida et le développement des formes d'exploitation du travail des enfants.

Des effets de la crise économique

Le triptyque école – travail - confiage des enfants, particulièrement des filles, constitue un élément-clé des processus de scolarisation en Afrique sur lequel la crise économique a eu, et continue d'avoir des effets importants. Comme l'indique Jean-Pierre Lachaud (1995) « les multiples dimensions de l'exclusion sociale en Afrique – vulnérabilité sur le marché du travail, pauvreté, exclusion du système éducatif, nonaccès aux besoins de base – mettent en évidence la précarité de l'intégration sociale de maints ménages... La crise économique qui sévit sur le continent depuis plus d'une décennie a vraisemblablement contribué à accentuer cette détérioration sociale, sans précédent au cours de son histoire ». A l'épreuve de la crise, les solidarités apparaissent remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance, et de façon subjective par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en question des principes de solidarité de la part des dispensateurs (qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée) comme des bénéficiaires potentiels (qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée) (Pilon et Vimard, 1998). Comme le révèlent des études conduites en milieu urbain, la mise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités s'accompagnent d'une consolidation et d'une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans des rapports sociaux fondés sur l'affectivité et l'intimité de relations ; au principe de la « dette » infinie et obligée semble de plus en plus se substituer

« des principes de réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité rationnellement définis » (Marie, 1997 : 297). Les études économiques montrent de leur côté comment la déflation conjuguée à l'ajustement structurel ébranle le système africain de droits et d'obligations et atteint l'édifice social (Mahieu, 1991).

En Afrique de l'Ouest, l'augmentation des coûts d'écolage et de santé due au désengagement de l'État des secteurs sociaux, la crise du logement urbain et la disparition de nombreux emplois salariés ont porté un sérieux préjudice au système de circulation des enfants (Pilon et Vignikin, 1996). Plusieurs études documentent en effet depuis les années 1980 une tendance à la baisse de la pratique du confiage, notamment en direction des grandes villes. A Abidjan par exemple, il ressortait au début des années 1990 que « l'accueil se fait plus rare, puisque seulement 14 % des enfants y résident en 1993 contre 18 % en 1991 » (Guillaume *et al.*, 1997). En ce qui concerne les grandes villes du Bénin, des enquêtes menées en 1990 et 1992 ont montré que la proportion de ménages ayant pris en charge des personnes (dont notamment des enfants) venant du milieu rural était tombée brutalement de 24,1 % en 1990 à 6,5 % seulement en 1992 (INSAE, 1993). Le même constat a été fait pour le Ghana et le Nigeria au cours des années 1980 (Lloyd et Blanc, 1995). Les résultats des enquêtes démographiques et de santé des années 1990 confirment cette évolution pour le Ghana, le Bénin et le Niger ; notons toutefois une tendance inverse au Mali.

En matière de confiage et de scolarisation, la crise économique semble avoir généré deux types de comportements. D'une part, on peut s'attendre à ce que la scolarisation des enfants confiés soit la plus exposée ; il a ainsi été observé au début de la décennie 1990, chez les « déflatés » de Cotonou, que les enfants les plus vulnérables à une déscolarisation étaient les enfants confiés au ménage, et surtout les filles (Charmes, 1993). D'autre part, alors que des difficultés économiques objectives contraignent les ménages urbains à se montrer plus réticents pour l'accueil de nouveaux venus, on peut noter dans le même temps, par exemple en Côte d'Ivoire, des réorientations des flux, notamment de type scolaire, vers les villes de l'intérieur ou vers les villages où la vie est moins chère (Guillaume *et al.*, 1997). Aux effets de la crise économique sont venus s'ajouter ceux liés au VIH/sida.

Les orphelins du VIH/sida

L'épidémie du VIH/sida frappe de plein fouet l'Afrique subsaharienne, qui paie actuellement le plus lourd tribut : selon les statistiques disponibles, elle regrouperait 70 % des malades, 85 % des décès, et plus de 90% des orphelins du VIH/sida (soit environ 12 millions). L'une des conséquences sociales majeures est que « suivant inexorablement l'évolution de la pandémie du SIDA, on observe une croissance exponentielle des orphelins en Afrique » (Yaro et Dougnon, 2003 : 2). En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est le pays le plus touché (avec au moins une femme de 15-49 ans sur dix infectée par le VIH), le Burkina Faso, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo (entre 5 % et 10 %).

Traditionnellement, les enfants orphelins (de père et de mère) sont pris en charge par la famille, et en premier lieu par les grands-parents et les oncles et tantes ; ce que confirment les quelques études existantes sur le sujet (Delcroix et Guillaume, 1998). La forte progression numérique des orphelins fait qu'ils constituent une part également croissante parmi les enfants accueillis dans les ménages. Ces enfants orphelins se trouvent généralement dans des situations d'extrême vulnérabilité, et ce d'autant plus que les pratiques de solidarité familiale sont elles-mêmes de plus en plus mises à l'épreuve du changement social et de la crise économique (Palloni et Lee, 1992).

La situation scolaire des enfants orphelins s'avère dans ce contexte particulièrement critique, tant en terme d'accès à l'école que de poursuite de la scolarité. En Côte d'Ivoire, des études montrent que « lorsque les enfants ont été confiés à des fins de scolarisation, les ménages d'accueil ne respectent pas systématiquement les accords passés avec les parents » (Tinel et Guichaoua, 2002 : 439). Le problème financier, à savoir la capacité de payer les frais de scolarité, risque fort de se poser avec davantage d'acuité pour ces enfants dont l'accueil constitue assurément une charge supplémentaire pour des ménages qui peuvent eux-mêmes éprouver des difficultés à assurer la scolarisation de leurs propres enfants. Viennent s'ajouter à cela des difficultés d'ordre psychologique. Outre le traumatisme lié au décès des parents, ces enfants peuvent avoir à subir des comportements discriminatoires : « de nombreux témoignages révèlent que la stigmatisation est assez forte pour les enfants ayant perdu un parent de SIDA. Généralement ces enfants subissent une discrimination non dite des autres enfants à leur égard. Au Burkina, lors de *focus groups* des enfants ont signalé que leurs meilleurs camarades les fuyaient après la mort de leurs parents. Lorsqu'ils ont tenté d'aller vers eux, ces derniers n'ont pas manqué de refuser de jouer avec eux car selon eux, il serait possible qu'ils aient contracté la maladie étant donné qu'ils ont été en contact avec leurs parents malades. Très souvent, ces attitudes discriminatoires qui sont soutenues par l'ignorance des élèves sont entretenues par les parents eux-mêmes » (Yaro et Dougnon, 2003 : 12). Cette situation est évidemment encore aggravée lorsque les orphelins sont eux-mêmes affectés par le VIH/sida.

Dans une récente recherche documentaire, Céline Vandermeersch (2003 : 13) note que l'« on voit de plus en plus d'enfants confiés, notamment d'orphelins du sida, pour aider leur ménage d'accueil pour les travaux domestiques ou pour les travaux agricoles, ce qui leur permet de subvenir à leurs propres besoins. Les motifs de confiage sont détournés, les ménages doivent élaborer des stratégies afin de rechercher de nouvelles sources de revenus. La pratique des enfants confiés se transforme en un placement de main-d'œuvre juvénile à faible coût et souple. « *Les filles sont les principales victimes de cette évolution* » (Tinel et Guichaoua, 2002 : 440 ; Mahieu, 1990) ».

Tant la crise économique que le VIH/sida contribuent indubitablement à modifier le fondement et la nature de la pratique de circulation des enfants. La pratique du confiage apparaît dans un nombre croissant de cas plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'une pratique de socialisation. La question du travail des enfants, et particulièrement des enfants confiés, se pose aujourd'hui avec une acuité nouvelle.

Le travail des enfants « confiés » : risques croissants d'exploitation et de trafic...

L'interrelation entre scolarisation et travail des enfants n'est évidemment pas nouvelle, elle a l'âge de l'école. Comme le rappelle justement B. Schlemmer (1996 : 21), « la question de l'école est bien entendu inséparable de celle du travail des enfants », sachant que « l'activité scolaire n'exclut pas l'enfant du monde du travail, alors que le monde du travail, lui, peut exclure l'enfant de l'école » (Fukui, 1996). Cette exclusion peut concerner aussi bien la mise que la maintien à l'école. Dans toutes les sociétés humaines et de tout temps, le travail des enfants participe de leur processus d'éducation (au sens large) et de socialisation, particulièrement dans les sociétés rurales. Le problème posé ici est celui de la nature du travail effectué et de son degré de compatibilité avec l'activité scolaire : « s'il est certain que le travail des enfants en Afrique n'est pas un phénomène nouveau, ce qui est nouveau en revanche, ce sont les formes que prennent actuellement le travail des enfants, et particulièrement les situations d'exploitation et de trafic des enfants à des fins économiques et/ou sexuelles » (Boursin, 2002 : 2).

La connaissance statistique du travail des enfants reste problématique et approximative, d'autant plus qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue du « travail des enfants » qui permette d'identifier clairement les cas d'exploitation et de trafic (Schlemmer, 1996 ; Bahri et Gendreau, 2002 ; Pilon, 2002). Les études spécifiques réalisées sur ces questions confirment cependant que le problème est bien réel et prend manifestement de l'ampleur. En rapport avec la logique du confiage, deux catégories d'enfants apparaissent de plus en plus exposées à des situations d'exploitation et de trafic : les jeunes « bonnes » en ville et les « garibous ». En ce qui concerne les premières, les quelques études existantes révèlent l'existence de véritables réseaux organisés, autour d'intermédiaires agissant dans un but lucratif ; ainsi au Burkina Faso, « les jours et lieux d'arrivée de ces jeunes filles sont connues des employeurs qui viennent y choisir leur future domestique, contre rémunération à la tantie. Chaque fin de mois, l'employeur vient remettre le salaire de l'enfant directement à la tantie ». (Boursin, 2002 : 13). Se développant hors du cadre de la parenté, cette pratique ouvre la voie aux abus, à des formes d'exploitation. Si confier un enfant à un maître coranique est une pratique ancienne dans les milieux musulmans, originellement à des fins d'éducation religieuse, « le phénomène de paupérisation des populations, la recherche de stratégies de survie, qui favorisent le confiage des enfants, mais aussi la cupidité de certains adultes a généré un "détournement" de ces pratiques traditionnelles, des dérapages dont les enfants sont les premières victimes. L'illustration la plus tangible est celle des enfants mendiants pour le compte d'un maître coranique, dont l'encadrement répond davantage à des motivations d'ordre économique qu'éducationnel » (Boursin, 2002 : 9). Et les études menées au Burkina Faso révèlent un lien étroit entre la mendicité de ces enfants et le phénomène des enfants de la rue : « Face à l'exploitation et aux mauvais traitements, nombreux sont les *garibous* qui fuient et qui se retrouvent à mendier dans la rue pour leur propre compte » (Boursin, 2002 : 10) ; ainsi, selon un recensement des enfants vivant dans la rue en 2002, près de 41% sont issus de l'école coranique. Pour ces deux catégories d'enfants, il est évident que leur mise au travail abusive réduit quasiment à zéro leur chance de scolarisation...

CONCLUSION

La circulation des enfants au sein de la parenté constitue un des traits traditionnels des systèmes familiaux africains. Les sources de données existantes confirment que la pratique du « confiage » des enfants, notamment ceux d'âge scolaire, continue d'être répandue en Afrique de l'Ouest. Elles révèlent le caractère ambivalent de sa relation avec la scolarisation : d'un côté des enfants sont confiés pour être scolarisés ; d'un autre côté, des enfants (et particulièrement des filles) sont confiés avant tout pour travailler. La crise économique mais aussi le VIH/sida contribuent indubitablement à modifier le fondement et la nature de la pratique de circulation des enfants, souvent plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'une pratique de socialisation. Dans tous les cas, la situation des filles apparaît la plus critique.

L'ensemble des résultats met en lumière des besoins importants au niveau de l'offre éducative :

- Une expansion de l'offre scolaire est nécessaire, surtout dans les zones rurales déficitaires, afin de rapprocher le plus possible l'école des familles et donc de limiter les « confiages scolaires ».
- En ville, un effort particulier doit être fait pour accroître les capacités d'accueil de la petite enfance et les rendre financièrement accessibles. Le travail domestique des jeunes filles confiées pose entre autre le problème de la garde des tout jeunes enfants qui s'accroît avec le développement du salariat féminin.

- Pour les enfants confiés en ville, non scolarisés ou ayant précocement quitté l'école, il conviendrait de rechercher des formules éducatives adaptées à leur situation.

Dans le même temps, la situation des enfants confiés reste globalement tributaire des conditions de vie des familles ; le processus de paupérisation observé dans les pays ne peut qu'aggraver le sort de ces enfants. Le travail non socialisant des enfants constitue une entorse à la notion de développement humain ; il constitue un obstacle majeur à l'éducation universelle. Mais l'élimination du travail des enfants est en elle-même une question complexe car l'un des principaux fondements du travail des enfants demeure la pauvreté. Sans une politique globale de transformation des conditions socio-économiques qui sous-tendent le travail des enfants, il sera difficile dans bien des cas de retirer les enfants du travail afin de les scolariser. Par son ampleur et ses effets spécifiques dans le domaine éducatif, le sida constitue un problème d'une première urgence : il nécessite un besoin accru de recherche, des politiques adéquates et des moyens en conséquence, tant de la part des acteurs nationaux qu'internationaux.

Si la présente communication a pu mettre en lumière un certain nombre de résultats, elle met aussi en exergue le manque de données statistiques fiables et adéquates. Ainsi, compte tenu de la méthodologie des recensements et des enquêtes, la catégorie des jeunes filles employées comme « bonnes » dans une relation de salariat et résidant hors de leur ménage d'embauche échappe à ces opérations de collecte. En dépit de leurs limites, les sources de données que sont les recensements et les enquêtes sociodémographiques (notamment les Enquêtes Démographiques et de Santé et les enquêtes sur les conditions de vie des ménages) présentent un fort potentiel d'analyse ; mais ces sources demeurent sous-exploitées. Outre une meilleure valorisation de celles-ci, des recherches spécifiques s'avèrent nécessaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Des approches de type psycho-sociologique sont notamment indispensables pour une connaissance plus affinée des problèmes rencontrés par les enfants confiés. Un besoin accru de recherche est assurément nécessaire afin de mieux éclairer les évolutions à l'œuvre en ce qui concerne la pratique du confiage des enfants et ses relations avec la scolarisation.

BIBLIOGRAPHIE

- AINSWORTH M., 1990 – *Economic aspects of child fostering in Côte d'Ivoire* – Washington, World Bank, 44 p. (Living Standard Measurement Study, Working Paper, n° 92).
- AINSWORTH M., 1992 - *Economic aspects of child fostering in Côte d'Ivoire* – New York, Banque mondiale, 43 p. (Living Standard Measurement Study, Working Paper n 92).
- ANTOINE P. et GUILLAUME A., 1986 - « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in AIDELF *Les familles d'aujourd'hui*, n°2, , Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), Paris, pp.289-297.
- BAHRI A. et GENDREAU F., 2002 – « Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain », Colloque international de l'AIDELF *Enfants d'aujourd'hui diversité des contextes, pluralité des parcours*, Dakar, 10-13 décembre 2002, vol. 2, pp.19-31.
- BLANC Ann K. et LLOYD Cynthia, 1994 – « Women's Work, Child-Bearing and Child-Rearing over the Life Cycle in Ghana », in : Aderati ADEPOJU et Christine OPPONG (éd.), *Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa*, p. 112-131. – Londres et Portsmouth (N.H.), James Currey et Heinemann, x + 246 p.

- BOURSIN F., 2002 – « Travail et trafic des enfants *versus* scolarisation », Colloque sur *La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso*, 19-22 novembre 2002, Ouagadougou, AREB - INSS/CNRST – IRD, 16p.
- CEPED-UEPA-UNESCO, 1999. *Guide d'exploitation et d'analyse des données de recensement et d'enquêtes en matière de scolarisation*, « Les Documents et manuels du CEPED » n°9, Paris, 103p.
- CHARMES J., 1993 - *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel 1990-1992 (ELAM2) Projet BEN/87/023*.
- CLIGNET R., 1994 – « La demande d'éducation : aspects sociologiques », *Afrique contemporaine*, n°172, Numéro spécial « Crises de l'éducation en Afrique », Paris, pp. 108-118.
- CLIGNET R. et PILON M., 2001 - « Questionnements méthodologiques sur la mesure des inégalités de scolarisation entre garçons et filles en Afrique, à partir de données d'enquêtes », *Colloque international Genre, population et développement en Afrique*, UEPA-INED-ENSEA-IFORD Abidjan, 16-19 juillet 2001, 15p.
- DELCROIX S. et GUILLAUME A., 1997 – « Le devenir des familles affectées par le SIDA : une étude de cas en Côte d'Ivoire », in Pilon M., Locoh T., Vignikin K., Vimard P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Coll. « Les Études du CEPED » n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp.345-369.
- FUKUI L., 1996 - « Pourquoi le travail de l'enfant est-il toléré ? Le cas du Brésil », in SCHLEMMER B. (sous la direction de), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, pp.1811-200.
- GUILLAUME A., FASSASSI K., KOFFI N., VIMARD P., 1997 – « La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre », In «*Le modèle ivoirien en question*», Contamin B. Memel-Fôté H. (eds). Paris, Karthala-Orstom éditeurs, pp.573-590
- INSAE, 1993. – *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-92*, Vol. 1, ELAM II, INSEA, Cotonou, 70p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche C., 1985 – Child fosterage in West-Africa, *Population and Development Review*, vol. 11, n° 1, p. 53-73.
- ISIUGO-ABANIHE Uche C., 1991 – « Parenthood in Sub-Saharan Africa : child fostering and its relationship with fertility », in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éd.), *The onset of fertility transition in Sub-Saharan Africa*, p. 163-174. – Liège, Ordina Éditions et UIESP, 308 p.
- KOBIANE J.-F., 1999 - « Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou », *Communication au Séminaire International CICRED « Stratégies éducatives, familles et dynamiques démographiques »*, Ouagadougou, Burkina Faso, 15-19 novembre 1999, 21p.
- LACHAUD J.P. – 1995, « Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », *Revue Tiers-Monde*, t. XXXVI, n° 142 : 279-302.
- LALLEMAND Suzanne, 1993. – *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don échange*. – Paris, L'Harmattan, 224 p.
- LANGE Marie-France (sous la direction de), 1998 - *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 254 p.
- LLOYD C. et BLANC A., 1995 – « Children's schooling in Sub-Saharan Africa : the role of fathers, mothers and others », *Population and Development Review*, vol. 22, n°2, pp. 265-298.
- MAHIEU F.R., 1990 – *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, L'Harmattan, Paris.

- MARCOUX R., 1994 - *L'école ou le travail. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, Collection de thèses mémoires sur la Sahel, n°30, Université de Montréal, 268p. + annexes.
- MARIE, 1997 – « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in Pilon M., Locoh T., Vignikin K., Vimard P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Coll. « Les Études du CEPED » n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp.279-299.
- PALLONI A. et LEE YEAN JU, 1992 – « Aspects du contexte social de l'infection par le VIH et effets de la maladie sur les femmes, les enfants et les familles », *Bulletin démographique des Nations Unies*, n°33, pp. 78-106.
- PAGE Hilary J. 1989 – « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in : Ron LESTAEAGHE (éd.), *Reproduction and social organization in Africa*, p. 401-441. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- PILON M., 1995 - « Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires », *Cahiers des Sciences Humaines*, 1995, vol.31, n°3, ORSTOM, Paris, pp.697-718.
- PILON M., 2002 - « Scolarisation et travail des enfants en Afrique : apports et limites des sources de données démographiques », Colloque international de l'AIDELF *Enfants d'aujourd'hui diversité des contextes, pluralité des parcours*, Dakar, 10-13 décembre 2002, vol.2, pp.121-131.
- PILON M. et VIGNIKIN K., 1996 – « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du CEPED n°13, CEPED, Paris, pp. 471-493.
- PILON M. et VIMARD P. 1998 – « Dynamiques et structures familiales à l'épreuve de la crise en Afrique sub-saharienne », communication sollicitée à la Chaire Quetelet *Ménages et familles face à la crise*, 25-27 novembre 1998, Louvain-la-Neuve, 22p.
- SCHLEMMER B. (sous la direction de), 1996. *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, 522p.
- SILK J. B., 1987 – « Adoption and fosterage in human societies : adaptations or enigmas ? » *Cultural Anthropology*, vol. 2, n° 1, p. 39-49.
- TERRE DES HOMMES, 2000 - *Le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest*, Rapport d'étude, Allemagne, janvier.
- TINEL F. et GUICHAOUA Y., 2002 - « Les jeunes : une génération à la croisée des cultures », in Georges Photios Tapinos, Philippe Hugon and Patrice Vimard (dir.), *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXIe siècle, Défis démographiques et développement durable*, Khartala., pp. 435-470.
- VANDERMEERSCH C., 2000 - *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de démographie économique, Institut d'Études Politiques de Paris, 502p. + annexes.
- VANDERMEERSCH C., 2003 - *Impacts socio-économiques du VIH/Sida sur les transferts entre ménages et générations en Afrique de l'Ouest*,
- VREYER (de) P., 1994 – « La demande d'éducation : déterminants économiques », *Afrique contemporaine*, n°172, p. 92-107.
- YARO et DOUGNON, 2003 – « L'impact du sida sur l'offre et la demande scolaires en Afrique sub-saharienne », contribution au rapport *Population, éducation et développement dans les pays du Sud. Le cas de l'Afrique sub-saharienne* (sous la direction de M. Pilon) préparé dans le cadre de la 36^{ème} Session de la Commission Population Développement des Nations-Unies, 30 mars – 4 avril 2003, CEPED, Paris, 22p.

